

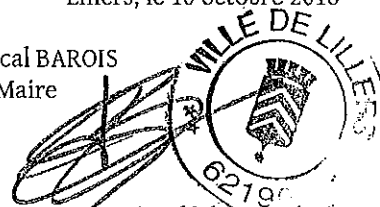
VILLE DE LILLERS
ARRETE

Le Maire de la Ville de Lillers,
VU les articles L 2211-1 et suivants, L 2212-1 et suivants et L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents et faciliter les travaux d'entretien de voie du passage à niveau N° 111, Boulevard de Paris 62190 Lillers réalisés par la SARL STSM 01 rue Achile Andris 59490 Somain.

- Article 1-** La circulation sera interrompue rue de Pernes et Boulevard de Paris 62190 Lillers du lundi 05 novembre 2018 à 08 H 00 au jeudi 08 novembre 2018 à 18 H 00.
- Article 2-** Le stationnement sera interdit le long et aux abords du chantier.
- Article 3-** Une déviation sera mise en place par la rue d'Hurionville et la rue du Château pour les véhicules venant de Burbure et par la rue de la gare et la rue Pasteur pour les véhicules venant du centre ville de Lillers.
Pour les véhicules venant de l'A26 ils seront déviés par la rue du château.
- Article 4-** Une déviation poids lourds +12 tonnes sera mise en place du rond point de Burbure RD916 vers RD943 pour le centre ville de Lillers.
- Article 5-** La Ville de Lillers décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Article 6-** La signalisation réglementaire ainsi que la déviation seront mises en place et entretenues par l'entreprise chargée des travaux conformément à l'instruction interministérielle et les textes subséquents.
- Article 7-** Le présent arrêté sera publié et affiché.
- Article 8 -** Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le service de police rurale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Article 9 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification à l'intéressé.
- Article 10 -** Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lillers.

Lillers, le 10 octobre 2018

Pascal BAROIS
Le Maire



En cas de notification

Je soussigné, M. Martin René représentant la SARL STSM 01 rue Achile Andris 59490 Somain, déclare avoir reçu notification du présent arrêté.

Date

Signature